**REPUBLIC OF CAMEROON**

**Peace – Work – Fatherland**

**-----------------**

**MINISTRY OF FORESTRY**

**AND WILDLIFE**

**--------------------**

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

**Paix – Travail – Patrie**

**-------------------**

**MINISTERE DES FORETS**

**ET DE LA FAUNE**

**--------------------**

****

**HUITIEME REUNION DES PARTIES A L’ACCORD SUR LA CONSERVATION DES OISEAUX D’EAU MIGRATEURS D’AFRIQUE-EURASIE (AEWA).**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

*DECLARATION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR*

***JULES DORET NDONGO,***

*MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE DU CAMEROUN*

*Budapest, Hongrie, le 27 septembre 2022.*

***Heure : 9h00 – 12h30***

* **Monsieur le Président de la huitième Réunion des Parties à l’Accord sur la conservation des oiseaux d’eau migrateurs d’Afrique-Eurasie (AEWA) ;**
* **Monsieur le Vice-Président ;**
* **Mesdames et Messieurs les délégués des pays et organisations membres de AEWA ;**
* **Mesdames et Messieurs les représentants des partenaires Techniques et Financiers ;**
* **Mesdames et Messieurs les représentants des Organisations Non Gouvernementales ;**
* **Distingués invités ;**
* **Mesdames et Messieurs.**

Permettez-moi avant toute chose, de vous exprimer au nom de la République du Cameroun, notre profonde gratitude pour l’admission du Cameroun comme pays membre de l’Accord sur la conservation des oiseaux d’eau migrateurs d’Afrique-Eurasie, dont l’instrument d’adhésion a été notifié au secrétariat de l’Accord à la Haye, le 07 juillet 2022, conformément à l’article17 dudit Accord. Ainsi, son entrée en vigueur pour le Cameroun est fixée au 01er octobre 2022, conformément à l’article 14, deuxième paragraphe, sous (c).

Aujourd’hui, le Cameroun est fier de prendre part aux présentes assises à quelques jours de l’entrée en vigueur de sa qualité de membre à part entière de l’Accord. Cette adhésion dont nous célébrons le succès et la reconnaissance aujourd’hui est le fruit d’un travail acharné initié depuis le 19 octobre 2007 au Cameroun avec la création d’un comité de suivi impliquant plusieurs administrations, partenaires techniques et financiers et les Organisations Non Gouvernementales. Les efforts des uns et des autres ont permis de réunir tous les éléments nécessaires pour la soumission de la candidature du Cameroun, sous l’encadrement et l’appui constant du secrétariat de l’AEWA que je saisis l’occasion pour renouveler les sincères remerciements de la République du Cameroun. Certes la tâche n’a pas été facile, mais permettez-moi de féliciter ici les efforts des autorités et experts camerounais qui ont œuvré pour que le projet de loi y afférent soit adopté par l’Assemblée Nationale en juin 2019, puis promulgué par le Président de la République **Son Excellence PAUL BIYA** en juillet 2019.

Sur tout un autre plan lié à la conservation de la biodiversité, il me plait de vous faire connaitre que le Cameroun dispose d’un vaste réseau d’aires protégées constitué de 22 Parcs Nationaux, 05 Réserves de Faune, 05 Sanctuaire de Faune, 03 Jardins Zoologiques et 01 Jardin Botanique couvrant une superficie totale de plus de 4 millions d’hectares représentatif de tous les écosystèmes du pays allant des zones marines et côtières à la savane sèche en passant par la forêt dense tropicale et la savane humide.

S’agissant particulièrement de la situation des oiseaux d’eau migrateurs au Cameroun, je voudrais relever que mon pays dispose actuellement de 64 sites de suivi permanent et annuel desdits oiseaux sur l’ensemble du territoire national. Ces sites abritent plus de 70 espèces dont 30% migrent entre l’Afrique, l’Europe et l’Asie et 70% à l’intérieur du continent Africain.

L’importance de toutes ces espèces d’oiseaux d’eau migrateurs n’est plus à démontrer car comme vous le savez, les études ont démontré que leur présence ou absence est un indicateur de l’état de l’environnement, de la qualité d’une zone humide et du niveau de pollution d’un milieu, sans oublier l’attractivité écotouristique qu’offre ces oiseaux pendant leur séjour ou passage lors des migrations.

Au regard de cette grande richesse aviaire, le Cameroun ne pouvait pas rester indifférent à l’opportunité qu’offre l’Accord sur la Conservation des oiseaux d’eau migrateurs d’Afrique-Eurasie pour assurer une meilleure préservation de ces espèces et leur habitat. Ces oiseaux dans leurs cycles de vie effectuent des milliers de kilomètres à travers des continents d’où l’impératif des actions globales et communes pour assurer leur protection et les plans d’eau dont ils dépendent.

Je voudrais terminer mon propos en remerciant une fois de plus Monsieur le Président de la huitième réunion des parties de l’Accord sur la conservation des oiseaux d’eau migrateurs d’Afrique-Eurasie de m’avoir accordé la parole en cette circonstance solennelle qui marque d’une pierre blanche, l’adhésion du Cameroun à cet important Accord. Ma gratitude va également à l’endroit des autorités Hongroises pour l’accueil chaleureux et toutes les facilités mises à notre disposition.

Je vous remercie pour votre bienveillante attention.